

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

1^{ÈRE} PARTIE : UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE	2
A. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET INCERTITUDES SUR LES MARCHES FINANCIERS.....	2
B. UNE SITUATION FINANCIERE SAINTE DES BUDGETS COMMUNAUTAIRES	2
2^{ÈME} PARTIE : LES MARGES DE MANŒUVRE POUR 2012.....	4
A. LES MARGES DE MANŒUVRE SUR LES RECETTES COMMUNAUTAIRES.....	4
1. <i>Des évolutions contrastées au sein des recettes de fonctionnement.....</i>	<i>4</i>
2. <i>Des concours de l'Etat en diminution, alors que leur poids est grandissant dans le total des recettes du budget général.....</i>	<i>5</i>
3. <i>Evolution des recettes fiscales</i>	<i>7</i>
4. <i>Dégager de nouvelles recettes : les options possibles</i>	<i>8</i>
B. LES PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEPENSES : STABILISATION DES DÉPENSES DE GESTION ET PRIORISATION DE L'INVESTISSEMENT	12
1. <i>Dépenses de gestion : un objectif de stabilité globale.....</i>	<i>12</i>
2. <i>Priorité donnée à l'investissement</i>	<i>14</i>
CONCLUSION : LE BUDGET PRIMITIF 2012 ET LA PROJECTION DES EQUILIBRES PLURIANNUELS ...	18

Les budgets primitifs 2012 de Lille Métropole seront présentés au Conseil de Communauté du 8 décembre prochain. En amont, conformément à l'article 11 de la Loi relative à l'Administration territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, un Débat d'orientations budgétaires (DOB) est organisé.

La préparation budgétaire 2012 se déroule dans un contexte de forte incertitude sur l'évolution des concours de l'Etat, (dont dépend de manière croissante Lille Métropole depuis la suppression de la taxe professionnelle) et de dérèglement majeur des marchés financiers. Les hypothèses budgétaires pourront évoluer jusqu'au vote du budget, pour tenir compte en particulier des débats menés dans le cadre de la Loi de Finances pour 2012.

1^{ère} PARTIE : UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE

A. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET INCERTITUDES SUR LES MARCHES FINANCIERS

Après une reprise au premier semestre 2011, la croissance économique française devrait être nulle au deuxième semestre (source INSEE). En 2012, le taux de croissance est évalué à 1,75%.

Parallèlement, les marchés financiers ont été très fortement perturbés depuis le début de l'année en raison des incertitudes qui pèsent toujours sur les dettes souveraines et le ralentissement attendu de l'économie mondiale.

Le projet de loi de finances pour 2012 a été précédé, en août 2011, par la présentation d'un programme d'austérité pour la France. Celui-ci prévoit de dégager une recette supplémentaire pour l'Etat de 12 milliards d'euros en 2011 et 2012. Ces mesures doivent permettre une diminution du déficit afin de répondre aux critères européens (objectifs de 5,7% du PIB en 2011, 4,5% en 2012, 3% en 2013). Le gouvernement a précisé que : « Les collectivités territoriales doivent prendre toute leur part de l'effort de réduction de la dépense publique ». La traduction concrète en est le gel en valeur des concours de l'Etat aux collectivités jusqu'en 2014, un gel qui se traduit de fait, pour les intercommunalités, par une baisse de leurs dotations, dont une partie constitue les variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations d'Etat.

B. UNE SITUATION FINANCIERE Saine DES BUDGETS COMMUNAUTAIRES

A mi-mandat, les ratios financiers témoignent d'une gestion financière saine. **Globalement, les budgets de Lille Métropole ont connu de 2008 à 2010 un cercle vertueux** : maîtrise des dépenses de fonctionnement, perception de recettes exceptionnelles et désendettement, ce qui a permis d'améliorer les niveaux d'épargne et de dégager des marges de manœuvre pour financer un haut niveau d'investissement.

Evolution des épargnes 2008-2011 :

BUDGETS CONSOLIDES	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA prev.2011
Recettes de gestion hors excédent (1)	1 140 M€	1 164 M€	1 207 M€	1 230 M€
Dépenses de gestion (2)	841 M€	847 M€	876 M€	917 M€
Charge financière nette (3)	65 M€	47 M€	40 M€	60 M€
Epargne brute (4=1-2-3)	234 M€	270 M€	290 M€	253 M€
Amortissement de la dette (5)	148 M€	153 M€	145 M€	140 M€
Epargne nette (6=4-5)	86 M€	118 M€	145 M€	113 M€
Dépenses d'équipement	332 M€	349 M€	317 M€	397M€

Encours de dette 31/12	1 593 M€	1 518 M€	1 493 M€	1 515 M€
dont budget général 31/12	823 M€	792M€	779M€	843 M€
Capacité dynamique de désendettement* 31/12	6,4 ans	5,2 ans	5,1 ans	6,4 ans
dont budget général 31/12	6 ans	4,5 ans	5,1 ans	6,7 ans

* Ratio encours de dette/épargne brute

Sur la période 2008-2011¹ on observe ainsi :

- **une amélioration de la capacité d'autofinancement brute** (de 234M€ au compte administratif 2008 à 253M€ projetés fin 2011). L'évolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement (+2%) a été conforme à celle des recettes de fonctionnement (+2%). Ceci est en partie dû **au faible niveau des charges financières** et à la **perception de recettes exceptionnelles**, tant en investissement qu'en fonctionnement (remboursement anticipé de FCTVA, recettes conjoncturelles sur les transports, hausse de la redevance assainissement neutre sur le prix de l'eau).
- **un volume d'investissement élevé** : la première moitié du mandat se caractérise par **un volume annuel moyen de dépenses d'investissement hors dette** (353M€) très supérieur à la moyenne du mandat précédent (293M€), avec une montée en puissance réelle (de 332M€ réalisés en 2008 à près de 400M€ prévus en 2011).
- **une diminution de l'encours de dette** : après un pic d'encours de dette de 1 665 M€ à fin 2007, l'amélioration de la capacité d'autofinancement a permis à Lille Métropole de se désendetter, malgré l'intégration de la dette du Syndicat mixte des Transports en 2010 (47M€). Le ré-endettement prévisionnel en 2011 devrait être contenu (+ 22 M€).
- **une amélioration de l'épargne nette** : le désendettement de Lille Métropole s'est traduit par une diminution du remboursement de la dette (de 148M€ fin 2008 à 140M€ prévus fin 2011) et une amélioration de l'épargne nette globale (de 86M€ fin 2008 à 113M€ prévus fin 2011).
- **des ratios financiers sains** :
 - Le taux d'autofinancement de l'investissement² s'élève à 25,7% fin 2008, 28% prévus fin 2011.
 - La **capacité dynamique de désendettement** en budgets consolidés est de 6,4 années fin 2011 et 6,7 années pour le budget général.

¹ Pour l'année 2011, les chiffres sont ceux du compte administratif prévisionnel

² Ratio épargne nette hors excédent sur dépenses d'équipement

2^{ème} PARTIE : LES MARGES DE MANŒUVRE POUR 2012

L'objectif d'élaboration des budgets 2012 est de concilier un programme d'investissement ambitieux et le respect des équilibres financiers.

Dans un contexte de stagnation des dotations de l'Etat (qui représentent une part accrue des recettes communautaires) et de hausses des taux sur les marchés financiers et donc des charges d'intérêt, cette orientation implique :

- **une stabilité des dépenses de fonctionnement liées aux politiques publiques et aux charges de structure, en prenant en compte les faibles marges de manœuvre disponibles pour augmenter les recettes de fonctionnement.**
- **la priorisation des programmes d'investissement, afin de limiter le recours à l'emprunt.**

A. LES MARGES DE MANŒUVRE SUR LES RECETTES COMMUNAUTAIRES

La **hausse prévisionnelle des recettes de fonctionnement**, sans augmentation de taux ni de tarifs, est très **inférieure à celle enregistrée les années antérieures : +0,7%, soit +8M€, par rapport au budget primitif 2011.**

Cette estimation est réalisée dans un contexte de fortes incertitudes puisque la loi de finances ne sera adoptée qu'en décembre et que la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE), qui représente 17% des recettes de substitution à la TP, n'a toujours pas été notifiée par l'Etat aux collectivités locales.

Globalement, les recettes de fonctionnement n'évoluent que de 8 M€. Ce résultat est dû à des variations contrastées.

1. Des évolutions contrastées au sein des recettes de fonctionnement

L'analyse de l'évolution des recettes s'effectue à partir des comptes administratifs prévisionnels 2011 comparée aux propositions du BP 2012, afin de tenir compte des recettes réellement encaissées.

- Un dynamisme des bases fiscales : cotisation foncière des entreprises (+2,33% soit +2,8 M€), taxe d'habitation (+2,8% soit +2,5 M€), taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+2,59% soit +3,6 M€).
- Une évolution faible du VT : dans un contexte de faible croissance économique, le produit du VT connaît un ralentissement en 2011. Par prudence, une moindre progression des bases du VT est anticipée pour 2012 (+1,75 %), soit une progression de 3,5 M€ entre le produit attendu fin 2011 et le BP 2012 (baisse de - 8,4 M€ du produit de BP 2011 au BP 2012).
- Une nouvelle baisse des dotations de l'Etat (- 4,83 M€) : le gel par l'Etat des concours financiers aux collectivités se traduit en fait par une diminution d'une partie de la DGF de Lille Métropole et des compensations fiscales issues de la taxe professionnelle. La réforme de la TP rend en outre Lille Métropole plus dépendante des dotations d'Etat. La part de ces dernières dans les recettes de fonctionnement est passée de 26 à 35%, avec la réforme.
- Une diminution des produits financiers (-6,2 M€ par rapport au BP 2011) (cf. évolution des frais financiers nets page 14)

Evolution des recettes de fonctionnement BP 2011 / CA 2011 / BP 2012

	BP 2011	CA prev. 2011	BP 2012	Evolution BP 2012/CA prev 2011		Evolution BP 2012 /BP 2011 sans hausse de taux	
				en %	en M€	en %	en M€
RESSOURCES DE SUBSTITUTION A LA TP	415,6M€	418,6M€	425,2M€	+1,6%	+ 6,5M€	+2,3%	+ 9,5M€
<i>dont nouvelles recettes fiscales</i>	293,6M€	287,3M€	294,0M€	+2,3%	+ 6,7M€	+0,2%	+ 0,5M€
<i>dont nouvelles dotations (FGNIR, DCRTP, compensations)</i>	122,1M€	131,3M€	131,1M€	-0,1%	-0,2M€	+7,4%	+ 9,1M€
DOTATIONS (DGF et compensations)	308,5M€	308,8M€	304,1M€	-1,5%	-4,7M€	-1,4%	-4,4M€
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	137,7M€	138,6M€	142,2M€	+2,6%	+ 3,6M€	+3,3%	+ 4,5M€
VERSEMENT TRANSPORT	210,2M€	198,3M€	201,7M€	+1,7%	+ 3,4M€	-4,0%	-8,4M€
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	10,8M€	10,4M€	11,5M€	+10,5%	+ 1,1M€	+6,4%	+ 0,7M€
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	68,5M€	68,3M€	68,3M€	+0,0%	+ 0,0M€	-0,3%	-0,2M€
AUTRES RECETTES DE GESTION	69,5M€	77,2M€	82,0M€	+6,3%	+ 4,8M€	+18,0%	+ 12,5M€
TOTAL RECETTES DE GESTION	1 220,8M€	1 220,2M€	1 235,0M€	+1,2%	+ 14,8M€	+1,2%	+ 14,3M€
PRODUITS FINANCIERS	9,3M€	3,7M€	3,1M€	-16,7%	-0,6M€	-66,9%	-6,2M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 230,1M€	1 224,0M€	1 238,1M€	+1,2%	+ 14,2M€	+0,7%	+ 8,0M€

Détail de l'évolution des recettes fiscales de substitution de la TP

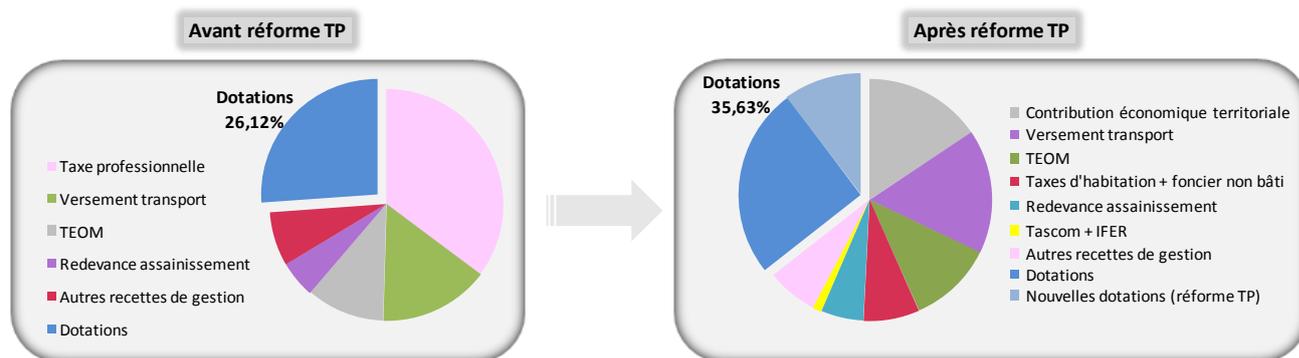
	BP 2011	CA prev. 2011	BP 2012	Evolution BP 2012/CA prev		Evolution BP 2012 /BP 2011	
				en %	en M€	en %	en M€
<i>cotisation foncière économique (CFE)</i>	120,2 M€	121,7 M€	124,5 M€	+ 2,3%	+ 2,8 M€	+ 3,6%	+ 4,3 M€
<i>cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)</i>	80,7 M€	70,9 M€	72,1 M€	+ 1,7%	+ 1,2 M€	-10,6%	-8,6 M€
<i>taxe d'habitation (TH)</i>	87,3 M€	89,4 M€	91,9 M€	+ 2,8%	+ 2,5 M€	+ 5,3%	+ 4,6 M€
<i>autres recettes fiscales (IFER, TFNB)</i>	5,4 M€	5,3 M€	5,3 M€	+ 0,0%	+ 0,0 M€	-1,3%	-0,1 M€
TOTAL	293,6 M€	287,3 M€	293,9 M€	+ 2,3%	+ 6,6 M€	0,11%	0,3 M€

2. Des concours de l'Etat en diminution, alors que leur poids est grandissant dans le total des recettes du budget général

a) Avec les dotations de compensation de la TP, la dépendance de Lille Métropole aux dotations de l'Etat s'est accrue.

La suppression de la taxe professionnelle a augmenté la proportion des dotations dans les recettes de gestion de Lille Métropole. Au total, elles représenteront en 2012 près de 50% des recettes de fonctionnement du budget général et **près de 35% des recettes de gestion tous budgets confondus (contre 26% avant la réforme).**

Le poids des dotations dans les recettes de gestion de Lille Métropole



Par ailleurs, alors que la réforme a été votée en garantissant aux collectivités locales une parfaite neutralité l'année de mise en œuvre, certaines dotations ne sont pas comptabilisées au titre de cette neutralité, telle la **part « grandes surfaces » du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)** que Lille Métropole percevait avant la réforme de la TP et qui est supprimée. **Le manque à gagner s'élève à 581 000 euros par an dès 2011.**

b) Gel annoncé des dotations : - 4,83 millions d'euros pour la DGF et les compensations et les nouvelles dotations liée à la suppression TP

L'objectif de réduction des déficits de l'Etat se traduit pour les collectivités locales par un gel en valeur des dotations, entre 2011 et 2014. Entre les BP 2010 et 2011, ces dotations (dotation globale de fonctionnement et compensations fiscales) ont diminué de 4 M€.

En 2012, elles devraient connaître une nouvelle baisse : - 4,83 millions d'euros par rapport au CA prévisionnel 2011 au vu du projet de loi de finances, avant débat parlementaire. (La perte évaluée à 8,8 M€ entre 2010 et 2012).

Cette diminution s'explique par le fait que l'Etat finance traditionnellement la croissance des dotations de péréquation (DSU et DSR) en prélevant les sommes nécessaires sur d'autres enveloppes servant de variables d'ajustement (les compensations fiscales liées à la taxe professionnelle) et sur la dotation de compensation des intercommunalités (l'une des composantes de la DGF). Or, en 2012, les variables d'ajustement seront encore plus sollicitées afin de permettre à l'Etat de financer la réforme territoriale et la mise en œuvre des schémas de coopération intercommunale.

Evolution des dotations versées par l'Etat de CA 2011 à BP 2012

	BP 2011	CA prev. 2011	BP 2012 (version PLF 2012)	CA à BP	
				Evolution en valeur	Evolution en %
DGF et Compensations	308,47 M€	308,77 M€	304,09 M€	-4,68 M€	-1,52%
<i>DGF</i>	296,47 M€	296,69 M€	293,76 M€	-2,93 M€	-0,99%
<i>Compensations</i>	12,00 M€	12,08 M€	10,33 M€	-1,75 M€	-14,52%
Nouvelles dotations (réforme de la TP)	122,05 M€	131,31 M€	131,17 M€	-0,15 M€	-0,11%
<i>FNGIR</i>	75,87 M€	74,90 M€	74,90 M€	0 M€	0%
<i>DCRTP</i>	36,96 M€	51,23 M€	51,23 M€	0 M€	0%
<i>Compensations fiscales (RCE, ZFU-ZRU, TH)</i>	9,22 M€	5,18 M€	5,04 M€	-0,15 M€	-2,83%
TOTAL	430,52 M€	440,08 M€	435,25 M€	-4,83 M€	-1,10%

3. Evolution des recettes fiscales

a) Des recettes fiscales de substitution à la taxe professionnelle moins dynamiques

La croissance spontanée des nouvelles recettes fiscales issues de la réforme de la taxe professionnelle est moins rapide (+2,3%) que celle qu'enregistraient les bases de TP (+5,25% entre 2008 et 2009, +3,44% entre 2009 et 2010).

Les simulations sur les recettes fiscales doivent être projetées avec prudence, dans la mesure où Lille Métropole ne recevra qu'en novembre les notifications de **CVAE** et de **Tascom** pour l'année 2011.

L'hypothèse retenue est une croissance moyenne des bases du nouveau panier de ressources, sur la période 2011-2015, d'environ 1,5% par an (croissance du PIB). En 2011, les ressources de remplacement sont équivalentes aux recettes de TP en raison du bon dynamisme des bases de cotisation foncière des entreprises et surtout de la taxe d'habitation. A partir de 2012, cette dynamique ne parviendra pas à compenser la stagnation des dotations d'Etat et les ressources de substitution seront inférieures à ce qu'auraient dû être les recettes de TP.

Ce ralentissement intervient alors que sont discutés les contours du futur **fonds national de péréquation sur les recettes intercommunales et communales** (FPIC), issu de la réforme de la TP. Le projet de loi de finances pour 2012 devrait en préciser les modalités pratiques : périmètre des recettes à redistribuer, critères d'éligibilité, de redistribution, collectivités contributrices, collectivités bénéficiaires, etc. Un prélèvement par strates de collectivités devrait être retenu. (250 M€ prévus en 2012) La loi de finances pour 2011 fixe l'objectif de ressources de ce fond à 2% des recettes fiscales du bloc communal (communes + EPCI).

Dans l'attente de précisions, il n'est pas possible d'évaluer si Lille Métropole sera contributrice ou bénéficiaire du FPIC. Sa date de mise en œuvre doit également être confirmée.

b) Un fléchissement du versement transport

La conjoncture économique fragilise la croissance du versement transport payé par les employeurs privés et publics de plus de 9 salariés. Malgré une hausse en 2011 du taux à son maximum légal (2%), la dynamique du produit du VT fléchit depuis le dernier trimestre 2010.

Dans ce contexte, il est proposé par prudence de limiter la croissance des bases à 1,75%, **soit une progression de 3M€ entre le produit attendu fin 2011 et le BP 2012.**

c) Les taxes d'aménagement et sur les logements vacants

Au Conseil du 1^{er} juillet 2011, Lille Métropole s'est prononcée pour la **mise en œuvre de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).**

Cette taxe s'applique à **partir du 1^{er} janvier 2012** dans les 26 communes de la métropole qui ne sont pas soumises à la taxe sur les logements vacants perçue au bénéfice de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et qui n'ont pas délibéré sur l'instauration d'une THLV. **La recette estimée pour Lille Métropole est d'environ 80 000 euros.**

Le Conseil du 21 octobre 2011 aura à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de la taxe d'aménagement (TA) qui entre en vigueur au 1er mars 2012. Cette taxe se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE) ainsi que, à partir de 2015, à plusieurs participations (participations pour raccordement à l'égout -PRE, pour la non-réalisation des aires de stationnement-PNRAS et pour voirie et réseau-PVR). Elle est instituée de plein droit dans les communautés urbaines et s'applique à tous les permis de construire déposés à partir du 1^{er} mars 2012.

Il est proposé de fixer son taux à 5% afin d'assurer une recette au moins égale à celle qui était perçue au titre de la fiscalité de l'urbanisme.

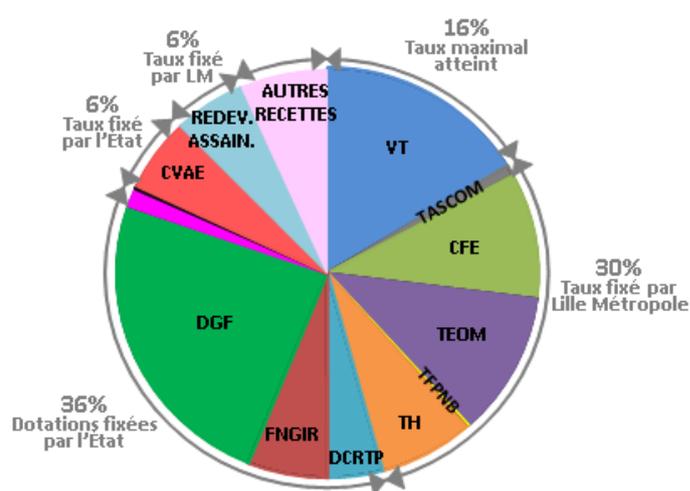
4. Dégager de nouvelles recettes : les options possibles

Dans le cadre de la préparation du budget 2011, Lille Métropole a fait le choix de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages. Seul le taux du versement transport avait évolué au taux plafond de 2%, afin de financer le développement de l'offre de transports.

Pour le budget 2012, les marges de manœuvre fiscales sont fortement entravées par la diminution du pouvoir de taux de Lille Métropole.

Lille Métropole perçoit désormais en lieu et place de la TP des dotations de compensation dont l'évolution dépend de décisions gouvernementales, des recettes fiscales dont le taux est également fixé par l'Etat et des recettes fiscales pour lesquelles Lille Métropole peut faire varier les taux : CFE et TH.

Au total, Lille Métropole n'a de pouvoir de taux que sur 30% de ses recettes de fonctionnement



Taxes payées par les entreprises :

- Versement Transport (VT)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)

Taxes payées par les ménages et les entreprises :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Redevance assainissement

Taxes payées par les ménages :

- Taxe d'habitation

Dotations :

- Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)
- DGF
- Compensations fiscales
- Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)
- Autres recettes de fonctionnement

a) La cotisation foncière économique

La cotisation foncière économique (CFE) est, avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). Elle repose sur les bases de taxe foncière et est payée par les entreprises.

Les bases de CFE sont relativement dynamiques (+2,33% prévus en 2012) et évoluent selon le coefficient de revalorisation inscrit en Loi de Finances pour 2012 et selon

l'évolution physique du patrimoine immobilier (construction, démolition, réhabilitation) enregistrée sur le territoire. L'accroissement des bases génère pour 2012, hors hausse de taux, un produit supplémentaire de près de 2,8 millions d'euros.

La CFE est l'un des deux impôts de substitution de la TP, avec la taxe d'habitation, dont Lille Métropole peut faire varier le taux. Toutefois, les possibilités d'évolutions sont contraintes par des liens avec les impôts ménages des communes membres : **le taux de CFE ne peut augmenter plus que les taux des impôts ménages votés par les communes membres.**

Ce lien limite **les possibilités d'augmentation du taux à +0,7% en 2012.** Le taux de la CFE passerait alors de 33,64% à 33,88%, **ce qui générerait un surplus de recette fiscale d'environ 870 000 euros.**

Il est proposé au Conseil de ne pas augmenter le taux de la CFE.

b) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM est payée par les ménages (64%) et par les entreprises hors industrie (36%). Sa base évolue selon le coefficient de revalorisation des valeurs locatives foncières voté chaque année et l'évolution physique du patrimoine immobilier.

Les bases de la TEOM sont assez dynamiques (+2,59% prévus en 2012) et permettent, sans hausse de taux, d'accroître le produit fiscal de près de 3,5 millions d'euros.

Le taux de couverture par la TEOM du service de collecte et de traitement des résidus urbains est de 98%, y compris en tenant compte des autres recettes liées à ce service (soutien éco-organismes...).

Le taux d'imposition de la TEOM est fixé librement par le Conseil de Communauté. Il est inchangé depuis 2010 et s'élève à 16,51%, contre une moyenne de 15,78% dans le Nord.

Une hausse de 1,5% porterait le taux à 16,76% et générerait un produit supplémentaire de l'ordre de 2,1M€. Cela permettrait de couvrir 99% des dépenses nettes des résidus urbains en 2012.

Il est proposé au Conseil de ne pas augmenter le taux de la TEOM pour 2012.

c) La taxe d'habitation

La réforme de la taxe professionnelle a transféré le taux de taxe d'habitation (TH) du Conseil Général du Nord à Lille Métropole. Depuis 2010, la communauté urbaine a reconduit et n'a pas augmenté le taux fixé à 12,10%.

Lille Métropole perçoit donc depuis 2011 un produit de TH de l'ordre de 89,4 millions d'euros payé par les occupants de locaux d'habitation. La TH repose sur des valeurs locatives foncières dynamiques. Leur croissance est estimée à 2,8% en 2012 ce qui générerait un produit supplémentaire, hors hausse de taux, de 2,5 millions d'euros.

Le taux de TH est désormais fixé librement par le Conseil de Communauté. Néanmoins, toute hausse reviendrait à instaurer une fiscalité mixte, c'est-à-dire l'instauration de taux d'imposition supplémentaires sur les taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties.

Pour information, une hausse de 2% placerait le taux de TH à 12,34% et génèrerait un produit fiscal supplémentaire de près de 1,8 M€, soit 3 euros supplémentaires/an pour les ménages.

Il est proposé au Conseil de maintenir le taux de TH à son niveau actuel.

d) La redevance assainissement

La redevance assainissement représente plus de 70% des recettes de fonctionnement du budget assainissement.

Avec la hausse de 8% décidée en juillet 2010 suite aux négociations menées avec la SEN, obtenue sans augmentation pour les usagers, le prix global de l'eau sur le territoire de Lille Métropole reste en deçà de la moyenne du Bassin Artois Picardie: 3,60 €/m³ en 2011 pour Lille Métropole contre environ 4,12 €/m³ en 2011 pour le Bassin.

Il est proposé au Conseil de stabiliser la redevance assainissement en 2012.

SYNTHESE DES OPTIONS D'EVOLUTIONS DE RECETTES

	Evolution produit BP 2012 par rapport au CA 2011 sans hausse de taux (effet base)		Evolution de taux proposé
	En %	En M€	
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	2,33%	2,84 M€	0%
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	2,59%	3,59 M€	0%
TAXE D'HABITATION	2,80%	2,50 M€	0%
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	0,0%	0 M€	0%
TOTAL	2,14%	8,93 M€	

5. Autres recettes de gestion

La progression des recettes de gestion inscrites au BP 2012 (+14,3 M€) est très majoritairement due à la hausse des autres recettes de gestion (+12,5 M€) dont l'essentiel est affecté aux budgets annexes Transport, Assainissement et Eau, selon le détail repris ci après :

Evolution des autres recettes de gestion	BP 2011	CA prev. 2011	BP 2012	Evolution BP 2012 /BP 2011	
				en %	en M€
VENTES D'EAU	15,4 M€	15,4 M€	16,1 M€	+ 4,2%	+ 0,7 M€
RECETTES DU BUDGET GENERAL	36,2 M€	36,4 M€	38,7 M€	+ 6,9%	+ 2,5 M€
Dont soutien éco-organismes	12,3 M€	15,3 M€	10,9 M€	-11,4%	-+ 1,4 M€
Recettes d'ATTRIBUTION de COMPENSATION	2,0 M€	2,0 M€	2,0 M€	+ 0,0%	+ 0,0 M€
RECETTES DU BAT (HORS VERSEMENT TRANSPORT)	3,2 M€	7,0 M€	7,2 M€	146,6%	+ 4,0 M€
RECETTES ASSAINISSEMENT (HORS REDEVANCE)	12,7 M€	16,5 M€	18,1 M€	+ 42,5%	+ 5,4 M€
Total autres recettes de gestion	69,5 M€	77,2 M€	82,0 M€	+ 18,0%	+ 12,5 M€

Le budget assainissement bénéficie notamment d'une augmentation de la prime épuratoire (+2M€) et des subventions aux particuliers déléguées par l'Agence de l'eau (+1M€, finançant une dépense de même niveau).

Le budget transports bénéficiera, pour financer le transport des lycéens, du reversement de la DGF perçu à ce titre par le Conseil général et d'une participation du Conseil Régional (soit des reversements de 6,2M€), à partir de 2012.

B. LES PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEPENSES : stabilisation des dépenses de gestion et priorisation de l'investissement

1. Dépenses de gestion : un objectif de stabilité globale

L'évolution fortement contrainte des recettes de fonctionnement (+0,7% soit +8M€) induit une **stabilisation des dépenses de gestion**.

a) Dépenses de gestion : un objectif de stabilisation

Pour 2012, la stabilisation des dépenses de gestion au niveau du BP 2011, soit au montant de 937,2M€, est proposée tout en absorbant la hausse de la DSP transports correspondant à l'augmentation de l'offre de transport votée par le conseil.

➤ **Cet objectif doit intégrer la prise en compte de dépenses incompressibles (participation au SDIS, AC, DSC, masse salariale)**

1/ Les reversements aux communes représentent 24% des dépenses de fonctionnement.

L'attribution de compensation est la plus importante. En 2012, son montant sera de 216,9M€ (montant réalisé prévisionnel 2011). Elle assure la neutralisation des transferts de produits fiscaux intervenus lors du passage en TPU entre les communes et Lille Métropole. Il s'agit d'une dotation fixe et pérenne encadrée par le législateur, reconduite chaque année par un vote de l'assemblée communautaire.

La **dotation de solidarité communautaire** est un outil de solidarité entre Lille Métropole et ses communes membres. Elle évolue, conformément à la délibération cadre de 2007, comme les recettes (hors hausse de taux), soit une hausse de +0,2M€ /BP2011, pour atteindre 25,9M€.

2/ Une masse salariale stabilisée à effectif constant: 127,2M€ (soit 12% des dépenses de fonctionnement)

A champ constant³ et sur la base d'un maintien de l'effectif permanent à 2 309 postes budgétaires, **la masse salariale progresse de +0,6% par rapport au BP 2011**. Cette hausse s'explique par l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité lié à la montée en qualification des agents, par l'augmentation de la valeur du point (estimation de +1% soit +0,52M€ pour 2012), et par la réforme de la catégorie B administrative (+0,36M€).

3/ La contribution au SDIS en légère augmentation : 44M€, + 0,1% (soit 4% des dépenses de fonctionnement).

➤ **Deux priorités : financer l'amélioration de l'offre de transports et la mise en service du Grand Stade**

1/ L'amélioration de l'offre de transports contenue dans la nouvelle délégation de service public

En 2012, 207,2M€ seront versés à l'exploitant (subvention forfaitaire d'exploitation, tarification sociale...), soit +15,2M€ par rapport à 2011 (+9M€ net des contributions prévues de la région et du département pour le transport des lycéens). Cette hausse trouve son explication dans le développement de l'offre aux usagers : vélos en libre-

³ La transformation du LAM en établissement public de coopération culturelle au 1^{er} janvier 2012 s'accompagne d'un transfert de l'ordre de 1,18M€.

service (+3,5M€), renforcement de la sécurité (+1M€), tarification sociale (+0,8M€) et l'actualisation des charges du délégataire (+13,2M€ notamment avec l'intégration du plan bus).

2/ La mise en service du Grand Stade: la redevance brute (et refacturations) représente environ 5,5M€ en 2012 dont 3,6 M€ s'imputeront en section de fonctionnement (dont 1,7 M€ constitués de frais financiers). Cette charge est minorée par les recettes garanties au contrat et le loyer LOSC (3,5M€). En investissement, la redevance brute représente 1,9M€ en 2012.

➤ **Stabiliser les autres dépenses de gestion liées aux services publics (28%) et aux charges de structure (3%), rechercher des leviers d'économies :**

L'objectif est de stabiliser les autres dépenses de gestion, tout en absorbant la hausse indiciaire des dépenses liées à la mise en service de nouveaux équipements, dont :

- la mise en service de la piscine des Weppes (0,4M€ en 2012, puis 0,6M€ en année pleine),
- la mise en service de la déchetterie de La Madeleine (0,7M€),
- la progression du coût du service de l'eau (+2M€, compensés en partie par une recette en progression),
- la revalorisation de la subvention à l'Opéra de Lille (+0,525M€) dans le cadre de financements croisés avec la Région sur les équipements culturels métropolitains.

Des économies seront donc à rechercher sur les autres dépenses de gestion notamment pour les budgets général et transports.

SYNTHESE : Structuration et évolution des dépenses de fonctionnement

	BP 2011	Poids relatif 2011	BP 2012 cible	Poids relatif 2012	Evolution BP 2012 / BP 2011	
					en M€	en %
Politiques publiques communautaires	491,4	49%	494,8	48%	+3,4	+0,7%
<i>dont DSP Transport</i>	192,0	19%	207,2	20%	+15,2	+7,9%
Politiques publiques communautaires hors DSP Transport et redevance GS*	292,2	29%	285,7	28%	-6,5	-2,2%
Reversements aux communes	242,3	24%	242,8	24%	+0,5	+0,2%
Dépenses de structure**	31,7	3%	28,4	3%	-3,3	-10,5%
Participation au SDIS	43,9	4%	44,0	4%	+0,1	+0,1%
Frais de personnel	127,6	13%	127,2	12%	-0,4	-0,3%
TOTAL DEPENSES DE GESTION	937,2	94%	937,2	91%	+0,0	+0,0%
Charge financière brute***	56,3	6%	90,2	9%	+34,0	+60,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	993,5	100%	1 027,4	100%	+34,0	+3,4%

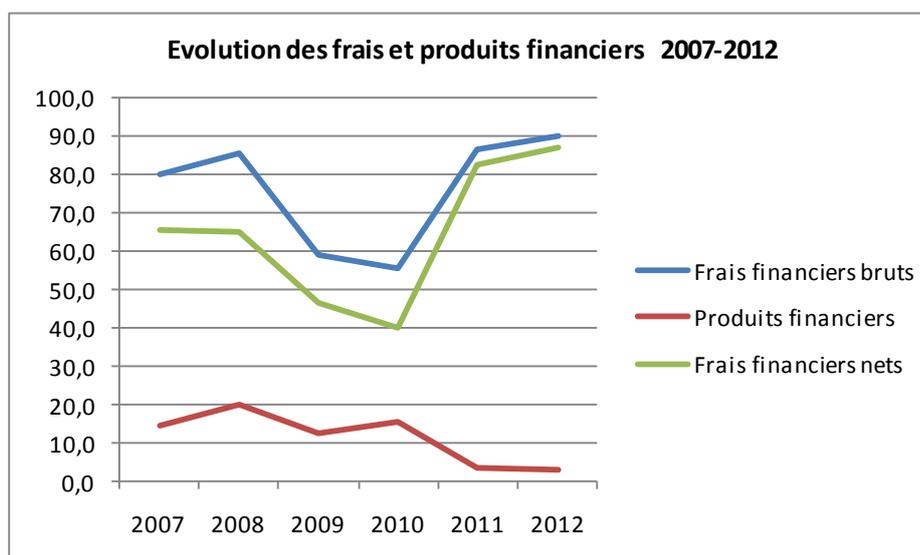
*Grand Stade

**Systèmes d'information, affaires juridiques et administration, patrimoine et crémateuriums, finances et contrôle de gestion, assurances, protocole

*** 9,1 M€ de surcout de la dette structurée. Si la dette avait été contractée à taux fixe, celui-ci aurait été de 4,73 % et les frais financiers de 29,5 M€ en 2012.

b) Des frais financiers en hausse

Depuis 2004, le désendettement, les taux d'intérêt très bas et les produits structurés contractualisés durant le précédent mandat, ont induit une baisse des frais financiers. A compter de 2011 et jusqu'à 2016, la tendance s'inverse dans un contexte de hausse des marges bancaires qui touche toutes les institutions publiques. (L'Etat a ainsi prévu d'inscrire dans son Projet de Loi de Finances pour 2012 une augmentation de 3,4 Mds de frais financiers.)



*montant CA de 2007 à 2010, CA prévisionnel 2011 et BP 2012

En 2012, pour Lille Métropole, la charge financière nette devrait représenter 85,4M€ (87,1 M€ avec l'intégration des frais financiers compris dans la redevance Grand Stade). Ce montant pourrait être revu à la baisse en fonction des marchés financiers et de l'issue des négociations et des contentieux en cours avec certaines banques.

c) La nécessaire maîtrise des participations du budget général aux budgets annexes Transport et Assainissement

Le versement transport a connu en 2010 un moindre dynamisme de ses bases, qui ne permet pas de couvrir le financement de la nouvelle DSP (+15,2M€) et induit un prélèvement croissant du budget général vers le budget annexe transports : **148M€ en 2012** soit +58M€ depuis 2008).

Cette situation suppose de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement du budget transport hors versement à l'exploitant.

La participation eaux pluviales versée par le budget général au budget assainissement sera maintenue en 2012, à son niveau de 2011, soit 9M€.

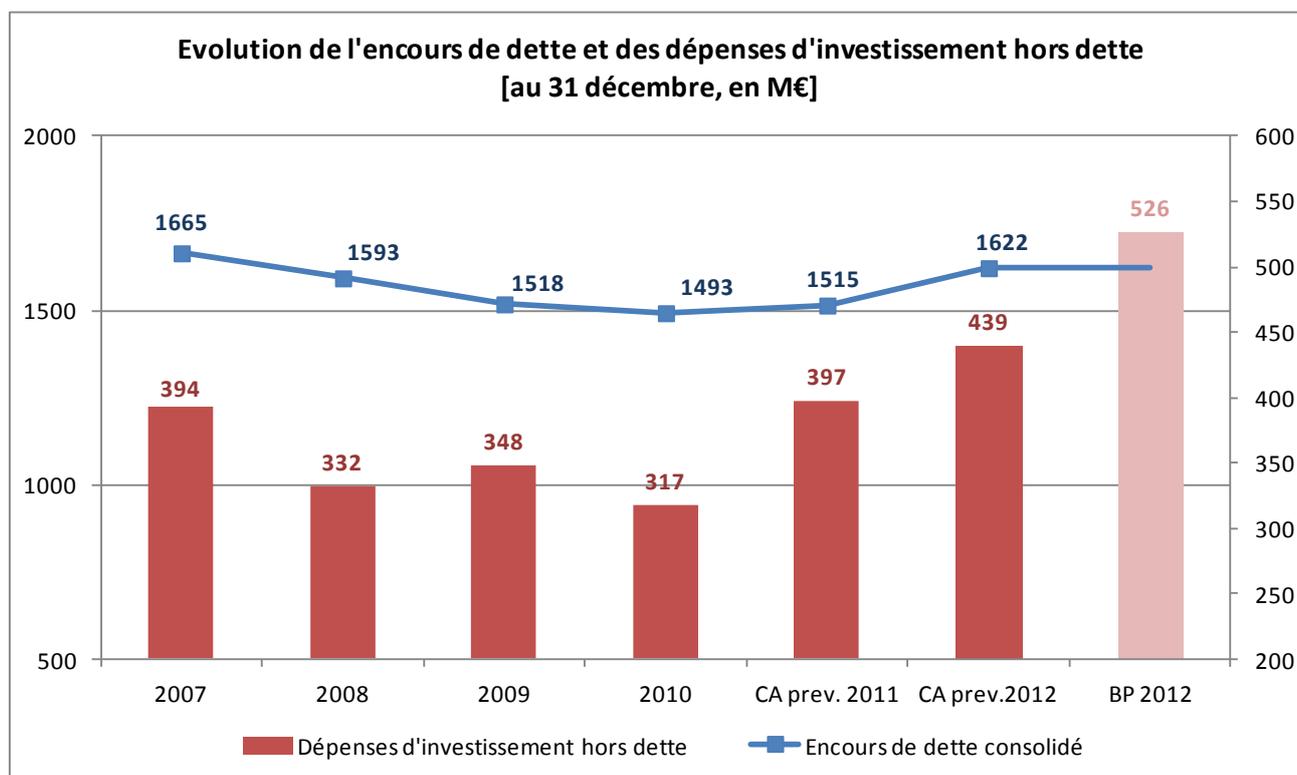
2. Priorité donnée à l'investissement

La cible de 526M€ (500 M€ augmenté du reversement de la subvention CNDS soit 28 M€ – 1,9 M€ redevance Grand stade en amortissement dette) fixée pour le budget primitif 2012 constitue un volume exceptionnellement élevé de dépenses d'investissement.

Ce montant s'inscrit en forte hausse par rapport aux réalisations des années 2009 et 2010 (respectivement 350M€ et 317M€).

Par budget, la cible de 526M€ se décompose comme suit : budget Général 298M€, budget annexe Transports 103M€, budget annexe Assainissement 125M€.

Ce niveau est financièrement soutenable sous réserve de stabiliser le niveau des dépenses de gestion. Il doit également être compatible avec les capacités d'endettement des budgets communautaires à moyen terme. La cible d'encours de dette fin 2012 : 1622 M€ est soutenable financièrement, elle devrait augmenter de 107M€ par rapport à l'encours prévu fin 2011.



*CA pour 2007 à 2010, CA prév 2011 et CA prev 2012 et BP 2012

Ce volume d'équipement ambitieux nécessitera néanmoins de prioriser les projets et leurs calendriers de réalisation.

➤ Financer le « pic » lié aux projets phares :

L'année 2012 est, compte tenu du calendrier opérationnel, encore une année de pic en termes de dépenses d'investissement. Plusieurs programmes d'envergure arrivent en effet en phase de travaux :

Le Grand Stade communautaire doit être inauguré en juillet 2012

Conformément au contrat, l'année 2012 sera l'occasion d'une facturation partielle (1/4 d'année). L'impact budgétaire sera donc de 1,9M€ en investissement (7,5 M€/an à partir de 2013).

La dernière phase des travaux d'accessibilité devrait représenter 61 M€ en 2012.

Reconstruction de la station d'épuration de Marquette

La station d'épuration de Marquette est la plus ancienne et la plus importante de la métropole. Les travaux ayant débuté fin 2011, un nouvel ouvrage sera progressivement mis en service dès 2013. Cette station bénéficie à 37 communes et 620 000 habitants.

Le coût d'investissement devrait atteindre 145M€ d'ici 2014 avec un pic en 2012 (70M€). Lille Métropole a su optimiser son coût en négociant 91M€ de subventions et avances sans intérêt de l'Agence de l'Eau.

Plan piscines :

Le plan piscines adopté par Lille Métropole vise à favoriser l'égal accès des enfants scolarisés à l'apprentissage de la natation et à contribuer à son rayonnement national et international.

Les travaux de la future piscine communautaire des Weppes (coût prévisionnel : 10M€) ont commencé courant 2011 pour une mise en service prévue à la rentrée scolaire 2012 afin d'accueillir 10 000 enfants scolarisés.

➤ **Les politiques prioritaires :**

Les politiques phares du mandat (le logement et le renouvellement urbain, l'économie et les transports) seront au cœur de l'action communautaire:

Habitat

Les crédits consacrés au logement ont augmenté de manière significative depuis 2008 (+66% en moyenne entre 2008 et 2010). Le grand débat habitat qui s'est déroulé en décembre 2008 a fixé des objectifs de construction de 30 000 logements soit 6 000 / an dont 2 000 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI par an, 30% de logements locatifs sociaux dans les projets habitat.

Lille Métropole devrait également poursuivre son programme d'aménagement d'aires d'accueil (Mons-en-Baroeul), et de villages d'insertion.

Développement économique

Parmi les projets phare en 2012 peuvent être cités le soutien au plan Campus après la prise de compétence en matière de recherche en 2009, l'Union, le programme 1000 hectares ainsi que le lancement du schéma d'aménagement numérique.

Transports

Après une augmentation de 28% en 2011 du budget d'investissement, l'année 2012 est marquée par le lancement des travaux de doublement des quais de la ligne 1, les chantiers des parcs relais et le développement des LIANES.

Aménagement :

Lille Métropole poursuivra ses investissements dans le vaste programme de rénovation au travers de ses programmes de renouvellement urbain (Hem Roubaix Hauts Champs, Lambersart Pacot-Vandracq, Lille PRU, Nouveau Mons), de renouvellement des centres-villes et de rénovation des quartiers anciens.

➤ **Les autres politiques au cœur des interventions de proximité de Lille Métropole**

Voirie-espace public

Après la fin de la reconstruction du Pont des Couteaux et la mise en zone de rencontre de la Grand Place de Lille en 2011, la poursuite du programme voirie est marquée en 2012 par les travaux de contournement de la Chapelle Houplines (2,5M€), la voie du centre de Wattrelos (2M€), la LINO nord (2,5M€), le contournement sud de la Bassée (0,5M€) et le lancement des travaux de remise en état des boulevards internes de Lille (4,5 M€). La poursuite du programme de voirie de proximité, l'aménagement de pistes cyclables, l'aménagement de parcs au sol seront budgétés en 2012.

Résidus urbains

L'année 2011 a été marquée par la mise en service de la déchetterie de La Madeleine, de l'annexe de collecte de Sequedin (garage de véhicules de collecte) et du nouveau bus info tri. En 2012, LM lancera la construction de la déchetterie de Seclin (0,45M€). Le renouvellement des bacs nécessaires à la collecte sélective représentera 1,2M€.

Eau

En 2012, la politique de l'eau se caractérisera par le lancement de la reconstruction de l'usine de Pecquencourt (0,6M€ en 2012 et 11,7M€ sur 2012-2014), des travaux de renouvellement des usines de production (2,8M€, usines d'Emmerin et de Roubaix notamment), des travaux sur les champs captants (protection de la ressource en eau). En assainissement, outre la reconstruction de la station de Marquette, les crédits seront consacrés aux bassins de gestion pluviale, à la construction et mise en conformité des autres stations d'épuration, aux réseaux de dépollution et aux investissements récurrents sur le réseau.

CONCLUSION : LE BUDGET PRIMITIF 2012 ET LA PROJECTION DES EQUILIBRES PLURIANNUELS

- **En matière de dépenses**, il est proposé:
 - De stabiliser les dépenses de gestion au niveau du BP 2011, soit 937,2M€
 - De maintenir un niveau élevé de dépenses d'investissement: une cible de 526M€ au BP 2012 constitue un budget très ambitieux et soutenable financièrement. (*cible de 500M€ d'investissement hors dette + 28M€ de subvention CNDS reversée – redevance GS en amortissement de dette*). Les taux de réalisation prévisionnels sont de 80 % sur le budget général, 85 % sur le budget transports et 95 % sur le budget assainissement.

- **En matière de recettes**, il est proposé :
 - Dans un contexte de difficulté économique, de ne pas lever de fiscalité supplémentaire sur les habitants, ni sur les entreprises
 - Il est proposé de stabiliser la redevance assainissement

Les masses budgétaires cibles 2012

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2011	BP 2012 CIBLE hors hausse fiscale	Evolution CIBLE 2012	
			en M€	en %
MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES mouvements réels	1 656 M€	1 696 M€	+40 M€	+2,4%
Dépenses d'équipement	525 M€	526 M€*	+ 1M€	+0,1%
Remboursement de la dette en capital	138 M€	143 M€	+2 M€	+1,7%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	663 M€	669 M€	+6 M€	+1,0%
Dépenses de gestion	937,2 M€	937,2 M€	+ 0M€	+0,0%
Frais financiers	56,3 M€	90,2 M€	+34 M€	+60,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	993 M€	1 027 M€	+34 M€	+3,4%
Recettes de gestion	1 221 M€	1 235 M€	+14 M€	+1,2%
Produits financiers	9,3 M€	3,1 M€	-6 M€	-66,9%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 230 M€	1 238 M€	+8 M€	+0,6%
Recettes d'équipement	116 M€	146 M€*	+30 M€	+25,4%
Emprunts et Avances de l'eau	310 M€	308 M€	-2,1 M€	-0,7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	426 M€	454 M€	+28 M€	6,5%

* Dont reversement subvention CNDS 28M€ et hors redevance GS imputée en remboursement de la dette en capital

Les équilibres budgétaires 2012 se déclinent par budget en fonction de leur dynamique propre :

- **Budget Général :** la faible évolution des recettes de fonctionnement implique de stabiliser les dépenses de gestion et de maîtriser l'endettement pour préserver le niveau d'autofinancement.

- **Budget annexe Transports :** le désendettement (environ 60 M€/an) permet de financer un nouveau volume d'investissement. L'encours de dette passera de 595M€ fin 2010 à 553M€ en 2011 et 542M€ prévus en 2012 compte tenu du volume d'investissement cible.

En fonctionnement, le ralentissement des bases du versement transport appelle un financement accru du budget général. L'objectif d'amélioration qualitative et quantitative de l'offre contenue dans la nouvelle délégation de service public se traduira par un transfert du Budget Général d'environ +48 M€ pour équilibrer ce budget.

- **Budget annexe Assainissement :** il se distingue par un volume de dépenses d'investissement en forte progression lié au chantier de reconstruction de la station de Marquette. Le ré-endettement s'opère en préservant la capacité de désendettement (4,4 ans prévus fin 2012).

Equilibres cibles BP 2012 par budget

	BUDGET GENERAL et autres		BUDGET TRANSPORT		BUDGET		BUDGETS CONSOLIDES	
	BP 2012	Ev/BP 2011	BP 2012	Ev/BP 2011	BP 2012	Ev/BP 2011	BP 2012	Ev/BP 2011
Recettes de gestion (1)	939,7 M€	+9 M€	358,9 M€	+45 M€	93,9 M€	+4 M€	1 235 M€	+14 M€
Dépenses de gestion (2)	818,8 M€	+36 M€	226,8 M€	+13 M€	54,1 M€	-2 M€	937,2 M€	+0 M€
Charge financière nette (3)	41,2 M€	+16 M€	44,5 M€	+24 M€	1,4 M€	+0 M€	87,1 M€	+40 M€
Epargne brute (4=1-2-3)	79,7 M€	-43,3 M€	87,7 M€	+7,7 M€	38,4 M€	+5 M€	211 M€	-26 M€
Amortissement de la dette (5)	69,1 M€	+3 M€	66,2 M€	+2 M€	7,7 M€	+0 M€	143 M€	+2 M€
Epargne nette (6=4-5)	10,6 M€	-46,8 M€	21,5 M€	+6 M€	30,7 M€	+5 M€	68 M€	-28 M€
Dépenses d'équipement	298,2 M€	-92,1 M€	102,5 M€	+49 M€	125,1 M€	+23 M€	526 M€	0 M€

Les épargnes et leur évolution sont celles du budget primitif.

Encours de dette fin 2012	903M€ hors GS 1131M€ avec GS	+59M€ +287M€	542 M€	-11M€	177 M€	+59M€	1622M€ hors GS 1850M€ avec GS	+106M€ +334M€
Capacité dynamique de désendettement fin 2012*	11,3 ans hors GS 14,2 ans avec GS	+4,6 ans +7,4ans	6,3 ans	-0,6 ans	4,4 ans	+1,6 ans	7,7 ans hors GS 8,7 ans avec GS	+2,5 ans +2,7 ans

*Ratio encours de dette/épargne brute

L'encours de dette et la capacité dynamique de désendettement sont calculés en compte administratif prévisionnel, avec des hypothèses de taux de réalisation de 100% en fonctionnement et différenciées par budget en investissement : 80 % en moyenne sur le budget général, 85% sur le budget transports et 95% sur le budget assainissement.

Equilibres cibles BP 2012 - 2014 en consolidé

	BP 2012	Ev/BP 2011	BP 2013	Ev/BP 2012	BP 2014	Ev/BP 2013
Recettes de gestion (1)	1 235 M€	+14 M€	1 252 M€	+17 M€	1 265 M€	+13 M€
Dépenses de gestion (2)	937 M€	+0 M€	945 M€	+8 M€	952 M€	+7 M€
Charge financière nette (3)	87 M€	+40 M€	97 M€	+10 M€	98 M€	+0 M€
Epargne brute (4=1-2-3)	211 M€	-26 M€	210 M€	-1 M€	216 M€	+6 M€
Amortissement de la dette (5)	143 M€	+2 M€	150 M€	+7 M€	152 M€	+2 M€
Epargne nette (6=4-5)	71 M€	-28 M€	60 M€	-11 M€	64 M€	+4 M€
Dépenses d'équipement	526 M€	+0 M€	443 M€	-83 M€	395 M€	-48 M€

Les épargnes et leur évolution sont celles du budget primitif.

Encours de dette fin 2012	1622M€ hors GS 1850M€ avec GS	+106M€ +334M€	1703M€ hors GS 1924 M€ avec GS	+81M€ +74M€	1748M€ hors GS 1961 M€ avec GS	+45M€ +37M€
Capacité dynamique de désendettement fin 2012*	7,7 ans hors GS 8,7 ans avec GS	+2,5 ans +2,7 ans	8,1 ans hors GS 9,2 ans avec GS	+0,4 ans +0,5 ans	8,1 ans hors GS 9,1 ans avec GS	-0,1 ans

*Ratio encours de dette/épargne brute

L'encours de dette et la capacité dynamique de désendettement sont calculés en compte administratif prévisionnel, avec les mêmes hypothèses que pour le tableau précédent.

N.B. : L'affichage de l'encours avec la dette Grand Stade correspond à la modification de la nomenclature M14 à compter du 1^{er} janvier 2011, qui impose d'intégrer à l'encours de dette, à la date de réception de l'ouvrage, les équipements qui ont fait l'objet d'un financement par partenariat public-privé.